

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
—
Direction générale de la gendarmerie nationale
—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*
—
Sous-direction de la gestion du personnel
—
Bureau du personnel officier
—

**Arrêté du 10 novembre 2010 conférant un grade et un emploi d'officier
commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : IO CJ1028770A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;
Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés ;
Vu l'arrêté du 3 juin 2010 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;
Vu l'avis de vacance d'emplois de psychologue clinicien à temps plein conseiller technique régional n° IO CJ1019722V publié au *Journal officiel* de la République française n° 175 du 31 juillet 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Mlle Flora Guichard (NIGEND : 00310181) est recrutée au grade de lieutenant 1^{er} échelon (indice 457) en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de psychologue clinicien conseiller technique régional à la région de gendarmerie de Rhône-Alpes – zone de défense et de sécurité Sud-Est, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2010.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

J. DELPONT